

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

L'an deux mille quinze, 5 mai à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 28 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, PALITO Marlyse, MM. MORIN François, GAURIAUD Alain, MARSOLLET Bernard, Adjoint, M ASTIE Claude, Conseiller Délégué, M GUILLET Georges, Mme BREDEL Elisabeth, Mme DORIN Margarida, Mme LEYRIT Anny France, M. RAVET Aurélien, CARDUNER Isabelle, M. MARIEAU Gérard, M. GUILLOT Stéphane, Mme DE BOURNONVILLE Nanou, M. DUPEUX Gérard, Mme PICHOT Catherine.

Mme CHANCLOU Séverine. a donné pouvoir à Mme PALITO
Mme PERCHAIS Sandrine a donné pouvoir à Mme LEYRIT

Madame BREDEL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation	:	28 avril 2015
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de suffrages exprimés	:	19

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte postale des enfants de CM1/CM2 en visite des châteaux de la Loire qui remercient le Conseil pour la subvention ayant aidé à l'organisation de cette sortie ainsi qu'un compte rendu succinct du camp ado itinérant, organisé par RE BOIS JEUNESSE qui s'est déroulé du 27 avril au 30 avril auquel ont participé 12 adolescents.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour du Conseil :

- *décision modificative au budget primitif 2015*
- *transformation d'emplois communaux*
- *cessions de voirie*
- *demande de subvention*
- *urbanisme : zonage termites, modification du POS*
- *rentrée scolaire 2015*
- *Questions diverses*

Monsieur MARIEAU prend à son tour la parole et après lecture d'une lettre annexée au présent compte rendu, il donne sa démission du Conseil Municipal ainsi que Monsieur DUPEUX, Madame PICHOT et Madame BRAULT DE BOURNONVILLE ;

Monsieur le Maire en prend acte et exprime ses regrets face à cette décision unilatérale. Il ajoute que les élus concernés ont pourtant été associés à toutes les commissions dont ils étaient membres. Monsieur le Maire indique qu'il trouve cela dommage pour la vie municipale pour la représentation des électeurs et le fonctionnement de la démocratie locale.

Les courriers sont remis par les démissionnaires à Monsieur le Maire et ceux-ci quittent la salle.

Le quorum étant toujours atteint, Monsieur le Maire reprend la séance du Conseil Municipal :

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Décision modificative au budget primitif 2015 :

Les crédits ouverts au budget primitif 2015 nécessitant des ajustements aux articles ci-après, il est nécessaire d'effectuer les changements d'affectation aux programmes suivants :

			Crédits supplémentaires à voter	
		Intitulé	Recettes	Dépenses
	Prg			
21316	231	Travaux cimetière		-15 000
21538	179	Travaux de réseaux		9 000
2188	198	Acquisition matériel divers		3 000
2313	226	Construction hangars serv techniques		3 000

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité

Transformation d'emplois communaux :

Il est proposé au Conseil la création de deux emplois à l'ALSH « L'Ilot Mômes », suite à un départ à la retraite et pour titulariser les emplois de deux animateurs :

- Suppression de l'emploi d'ATSEM
- Création de deux postes d'adjoint d'animation :
 - o Le premier à temps complet : cet emploi permet de ne plus faire appel à un service extérieur pour les heures à effectuer à l'Ilot Mômes et Ré Bois Jeunesse, pendant les vacances scolaires, assurer les TAP les études surveillées, la sécurité et la fermeture des bâtiments
 - o Le second à raison de 33 h 15 annualisé afin d'assurer la surveillance cantine, les TAP, le périscolaire et les vacances scolaires.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité. Ces deux postes seront créés à compter du 1^{er} septembre 2015.

Cessions de voirie :

Il est proposé au Conseil la validation de cessions de voirie et l'autorisation de signer les actes en cours de préparation.

- 52 m² : 101 raise Maritaise (parcelle AM 1853)

- 105 m² : 4 rue des Oisières (parcelle AO 1086)
 - 21 m² : rue de la Glacière (parcelle AO 1088)
 - 35 m² : 1 b rue des Pingettes (parcelle AM 1837)
 - 7 m² : rue des Caillées (parcelles AL 3049 et 3051)
- Echange particulier/commune : 155 m² (AO 1124) contre 155 m² (AO 1122) chemin des Oisières pour la réalisation d'un bassin d'orage.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer les actes correspondants.

Demandes de subventions

- **DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux)** : le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer un dossier pour l'extension du Club House de foot le 11 mars 2015.
- Le montant des devis étant inférieur à l'estimation 85 741.15 € HT pour une estimation de 106 833.56 € HT (hors honoraires), il convient d'actualiser la délibération avec le nouveau plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité

- **Aménagement du parking de la croix blanche :**
- un dossier de demande de subvention d'environ 40 % au titre du produit financier des amendes de police peut être déposé pour l'aménagement du parking de la croix blanche dont les travaux s'élèvent à 25 055.05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité

Rentrée scolaire 2015 :

La prévisions d'effectif est présentée par Mr GAURIAUD

- maternelle : 58 élèves de plus de 3 ans
- élémentaire : 102 élèves

Suite à ces informations prévisionnelles qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la rentrée, l'Académie a informé la commune qu'elle n'envisageait pas à ce jour de fermeture de classe.

Temps activité périscolaire : Comme cela a été validé dans le cadre du PEDT (Projet Educatif de Territoire), les TAP seront organisés à compter de la rentrée scolaire 2015 comme suit :

- o Maternelle : 4 X 45Mn de 13 h 30 à 14 h 15
- o Élémentaire : 2 X 1 H 30 (mardi, vendredi de 15 h à 16 h 30)

Urbanisme :

Par arrêté du 10 juin 2002, le Préfet de Charente Maritime a classé l'ensemble du Département en zone contaminée par les termites.

Monsieur GUILLET et Madame DORIN souhaitent que soient rappelées aux administrés les règles concernant les déclarations.

Afin d'actualiser cet arrêté, il est demandé à chaque commune si celle-ci peut toujours être considérée comme un territoire contaminé ou susceptible de l'être.

Mr MARSOLLET fait état de plusieurs signalements de termites par des particuliers et Mr ASTIE évoque également le traitement des termites de la halle du marché.

Compte tenu de la connaissance actuelle de la situation de notre commune, une délibération est proposée pour maintenir le zonage termites de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité

Modification simplifiée du POS :

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de la procédure.

- Il est rappelé que cette modification simplifiée a pour objet de clarifier la rédaction de certains articles, à la demande du service instructeur et éviter ainsi l'interprétation et les risques de contentieux.

- Conformément à la procédure, un arrêté municipal ouvrira prochainement la période de publicité qui se clôturera par une délibération du Conseil Municipal.

- Les documents afférents à cette procédure sont à la disposition des élus

Questions diverses

Calendrier :

- Mercredi 6 mai 2015 à 14 h 30 (en Mairie) : commission d'appel d'offre pour projet Place de la Liberté

- Vendredi 8 mai 2015 à 11 h 45 : commémoration du 8 mai 1945

- Samedi 9 mai : journée de l'Europe : anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950

- Dimanche 10 mai : journée Nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

- Mardi 12 mai 2015 : fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme

- Mercredi 13 mai 2015 à 14 h 00 (en mairie) : réunion commission PLU sur l'étude d'Eau-méga

- Jeudi 14 mai 2015 à 10 h 30 (salle des Oyats) : assemblée Générale des anciens sapeurs-pompiers de l'Ile de Ré

Prochain conseil :

- mardi 2 juin 2015

- Mardi 7 juillet 2015

- Mardi 1er septembre 2015

La séance est levée à 19 h 35

*Le Maire,
J.P.GAILLARD*

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2015

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Voici un an maintenant que la mandature est effective, cette assemblée représente et agit au nom de tous, boitaises et boitais, dans l'intérêt général de la commune.

Nous, élus de la minorité municipale -souvent nommée « opposition »- sommes conscients de notre place et néanmoins responsables devant les électeurs du Bois-Plage. Notre participation et nos contributions au débat général et aux décisions sont toujours empruntées d'impartialité, de lucidité et de conviction.

Pour autant si nous sommes écoutés nous sommes très peu entendus au conseil et dans les quelques commissions municipales où vous nous avez accordé des places par vos votes.

Vos engagements de développer l'information, le dialogue et la concertation avec la population, sur la préparation des décisions et les impacts qu'auront celles-ci sur l'évolution et la protection de la commune, ne sont toujours pas honorés.

De ce défaut d'information et de concertation nous sommes les premiers à en pâtir et mesurons qu'au sein du conseil municipal tous les conseillers ne sont pas égaux devant les projets qui se préparent. Ceci atteste d'un manque de transparence.

Pour ces raisons l'opposition municipale juge que les moyens de son action et sa considération ne sont pas suffisamment reconnus et obèrent l'efficacité du mandat que les boitaises et les boitais lui ont donné il y a un an... elle n'a pas vocation à être suivie ou otage de l'action municipale.

Monsieur le Maire, après réflexion et en toute responsabilité les quatre conseillères et conseillers municipaux de la minorité municipale vous présentent ce jour, à cette heure leur démission et vous remettent leurs courriers.

Merci de nous avoir entendus et écoutés.

Lu le mardi 5 mai 2015 en début de conseil par
Gérard Marieau.